

Devenir courtier en assurance

Description

Pour devenir courtier en assurance, un goût pour le domaine des assurances et un excellent sens du relationnel sont nécessaires. Le courtier est un intermédiaire entre ses clients et les entreprises d'assurance dans le cadre de diverses opérations, telles que la souscription de contrats d'assurance par exemple. Cette profession peut être exercée sous le statut de salarié ou de [travailleur non-salarié](#).

Le métier de courtier en assurance fait l'objet d'une réglementation spécifique. Il est ainsi nécessaire de respecter certaines conditions et formalités avant de devenir courtier en assurance indépendant. Il est, par ailleurs, essentiel de choisir avec soin un [statut juridique](#) adapté.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un courtier en assurance ?

Le métier de courtier en assurance appartient à la **catégorie des intermédiaires d'assurance (IAS)**. Il est mentionné à l'[article R511-2 du Code des assurances](#) aux côtés notamment de l'agent général d'assurance ou encore du mandataire d'assurance. Le métier de courtier ne doit pas être confondu avec celui d'[agent commercial](#).

Un métier qui consiste à être un intermédiaire entre l'assuré et l'assureur

Le courtier en assurance **joue un rôle d'intermédiaire** entre ses clients (particuliers ou entreprises) et les entreprises d'assurance. Expert du marché des assurances, il conseille et accompagne ses clients dans diverses opérations commerciales : négociation et conclusion de contrats d'assurance, gestion du contrat, etc.

Le courtier est un commerçant et doit ainsi être répertorié au [registre du commerce et des sociétés](#). Il dispose d'une carte professionnelle délivrée sous conditions. Lorsqu'il exerce de manière indépendante, il a le statut de travailleur indépendant.

Ce dernier **agit à la demande de l'assuré qu'il représente devant les compagnies d'assurances**

. Il n'est pas affilié à une unique compagnie et se distingue en cela de l'agent général. En effet, le courtier maîtrise les offres des différentes compagnies d'assurance ainsi que l'évolution du marché. Cette indépendance lui permet de dispenser des conseils objectifs et d'orienter son client vers la solution la plus adaptée à ses besoins.

À noter : le courtier en assurance est rémunéré par les compagnies d'assurance en fonction des commissions qu'il négocie sur les contrats.

Ses missions

Le Code des assurances encadre strictement le **métier de courtier en assurance**. Selon l'[article L511-1 du Code des assurances](#), l'activité de distribution d'assurances ou de réassurances consiste à :

- Délivrer des conseils sur des contrats d'assurance ;
- Sélectionner, proposer et négocier des contrats ;
- Effectuer les démarches préparatoires nécessaires à leur conclusion ;
- Veiller à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Le courtier en assurance est à la fois un **conseiller, un commerçant et un négociateur**. Il assure, à ce titre, plusieurs missions :

- Il conseille ses clients : il oriente les particuliers ou les entreprises, selon leurs demandes et leurs besoins, vers les contrats d'assurances les plus adaptés ;
- Il négocie auprès des assurances les contrats pour obtenir les garanties et les conditions tarifaires les plus avantageuses pour ses clients ;
- Il accompagne les particuliers et les entreprises dans la souscription de leurs contrats d'assurance ;
- Il assure la gestion des contrats d'assurance et veille à leur exécution : il fait valoir les intérêts de ses clients lors de la survenance de sinistres notamment (incendie, accident de la route, etc.), il les accompagne dans l'évolution de leur situation en anticipant les changements et en adaptant le contrat, etc.

Bon à savoir : le courtier en assurance peut exercer en tant que généraliste ou bien peut se spécialiser dans un domaine spécifique (assurances automobiles, assurances professionnelles...).

Comment devenir courtier en assurance ?

L'accès à la profession de courtier est réglementé. Ainsi, pour devenir courtier en

assurance, il est nécessaire de respecter certaines conditions et d'accomplir certaines formalités : validation d'une formation et obtention de la capacité professionnelle, souscription d'assurances obligatoires, etc.

Formation et capacité professionnelle

La première étape pour devenir courtier en assurance consiste à **obtenir la capacité professionnelle niveau 1**. Il s'agit d'une condition nécessaire pour pratiquer cette profession. Conformément à l'[article R512-9 du Code des assurances](#), la capacité professionnelle peut s'acquérir en :

- effectuant un stage professionnel d'une durée d'au moins 150 heures auprès d'une compagnie d'assurance, d'un établissement de crédit, d'un intermédiaire en assurance ou d'un centre de formation ;
- justifiant de deux années d'expérience en tant que cadre dans un poste relatif à la production ou à la gestion de contrats d'assurance au sein d'un assureur ou d'un intermédiaire d'assurance ;
- justifiant de quatre ans d'expérience pour les non-cadres ou les travailleurs non-salariés dans la fonction précitée ;
- justifiant de la détention d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre visé à l'[article A512-6 du Code des assurances](#). Il peut s'agir d'un diplôme ou d'un titre correspondant au niveau de formation Master, Licence ou d'une certification professionnelle spécialisée dans le domaine de l'assurance.

Condition d'honorabilité

L'ensemble des intermédiaires d'assurance, dont les courtiers en assurance, sont **soumis à une condition d'honorabilité**, comme le rappelle l'[article L512-4 du Code des assurances](#). Pour satisfaire à cette condition, le courtier ne doit pas faire l'objet d'une condamnation depuis moins de 10 ans pour un crime ou pour un délit visé à l'[article L322-2 du Code des assurances](#) :

- Blanchiment ;
- Corruption ;
- Trafic de stupéfiants ;
- Banqueroute ;
- Proxénétisme ;
- Etc.

À noter : l'ORIAS vérifie que la condition d'honorabilité est respectée.

Garanties obligatoires

La souscription d'un contrat d'[assurance responsabilité civile professionnelle \(RC Pro\)](#) est obligatoire pour devenir courtier en assurance. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires résultant de l'engagement de la responsabilité professionnelle du courtier en cas d'erreur de conseil par exemple.

Le Code des assurances impose également aux courtiers qui encaissent des fonds, même occasionnellement, de souscrire une **garantie financière**. Cette garantie doit être d'un montant minimum de 115 000 euros.

Inscription à l'ORIAS

Il est, enfin, obligatoire de **s'immatriculer sur le registre unique des intermédiaires auprès de l'ORIAS** (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance) ([article L512-1 du Code des assurances](#)). La demande d'inscription comporte les documents suivants :

- Justificatif de capacité professionnelle ;
- Justificatif de responsabilité civile professionnelle ;
- Justificatif de garantie financière ;
- Copie du casier judiciaire.

Zoom : LegalPlace vous accompagne dans toutes les formalités relatives à la [création de votre entreprise ou de votre société](#). Il vous suffit de remplir un formulaire. Tout se fait en ligne. Nos formalistes s'occupent de votre dossier dans les plus brefs délais !

Quel statut juridique pour devenir courtier en assurance indépendant ?

Une fois que les conditions précitées sont remplies, il est possible de débiter les démarches pour [créer une entreprise](#) de courtage en assurance. L'entrepreneur doit choisir avec soin un statut juridique adapté à son activité.

La [multitude de formes juridiques](#) prévues par le droit français peut rendre le choix difficile pour l'entrepreneur. En réalité, le statut juridique doit être choisi **selon les besoins et les objectifs** du porteur de projet : souhaite-t-il s'associer ? Préserver son patrimoine personnel ? Exercer son activité seul ?

L'entrepreneur souhaite exercer son activité de courtier en assurance seul

Le courtier en assurance qui désire pratiquer son activité seul a le choix entre les statuts juridiques suivants :

- L'entreprise individuelle qui se caractérise par la simplicité et la rapidité des formalités de création (pas de capital social car exercice en nom propre) ;
- L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ([EURL](#)) qui permet de protéger le patrimoine personnel de l'associé en limitant sa responsabilité au montant de ses apports ;
- La société par actions simplifiée unipersonnelle ([SASU](#)) qui se caractérise par la souplesse de son fonctionnement et qui permet à l'associé de protéger ses biens personnels.

L'entrepreneur souhaite s'associer pour exercer son activité de courtier en assurance

En revanche, si le courtier souhaite s'associer avec d'autres confrères, il doit se tourner vers une société commerciale :

- La société à responsabilité limitée ([SARL](#)) qui offre un cadre juridique sécurisant aux associés ;
- La société par actions simplifiée ([SAS](#)) qui se distingue par la grande liberté dont jouissent les actionnaires dans la gestion de la société.

Quelles sont les formalités juridiques à accomplir pour devenir courtier en assurance ?

Pour devenir courtier en assurance et mener à bien un projet entrepreneurial, plusieurs [formalités juridiques](#) sont nécessaires. Ces démarches varient en fonction du **statut juridique** choisi, et il est crucial de bien comprendre les étapes pour s'assurer de leur conformité.

Formalités pour un entrepreneur individuel

Le statut d'**entrepreneur individuel** est souvent le choix le plus simple pour démarrer. Les formalités à accomplir sont relativement légères.

Le **candidat** doit uniquement procéder à une **déclaration de début d'activité** sur le **guichet unique** de l'INPI. Une fois cette déclaration soumise, le guichet des formalités des entreprises se charge de transmettre les informations nécessaires aux différentes administrations concernées, ce qui inclut l'immatriculation de l'entreprise.

Bon à savoir : Toutes ces démarches se font exclusivement en ligne. De plus, l'entrepreneur peut déléguer ces formalités à un prestataire spécialisé pour plus de simplicité.

Formalités pour d'autres formes juridiques

Si l'**entrepreneur** choisit une autre forme juridique, comme une **société** (SARL, SAS, etc.), les démarches deviennent plus complexes. Voici les étapes à suivre :

- **Domiciliation de la société** : Le candidat doit choisir une adresse juridique pour sa société. Cette domiciliation peut être réalisée à l'adresse du siège social ou auprès d'une société de domiciliation ;
- **Rédaction des statuts** : Il est impératif de rédiger des statuts qui définissent les règles de fonctionnement de l'entreprise, les apports des associés et les modalités de gestion ;
- **Dépôt du capital social** : Un dépôt de [capital social](#) doit être effectué sur un compte bancaire dédié à la société. Ce capital constitue la garantie financière de l'entreprise vis-à-vis des créanciers ;
- **Formalités de publicité** : La création de la société doit faire l'objet d'une publication d'un avis de constitution dans un [journal d'annonces légales](#). Cette publicité vise à informer le public de la création de la société et à garantir sa transparence ;
- **Dépôt du dossier de création d'entreprise** : Enfin, le dossier de création de l'entreprise doit être déposé sur le guichet unique pour obtenir l'immatriculation. Cette étape permet d'inscrire l'entreprise au registre du commerce et des

sociétés (RCS) et au Registre National des Entreprises (RNE), une formalité obligatoire en raison de son statut de commerçant.

Ces démarches permettent de donner une **existence légale** à l'entreprise et de garantir son bon fonctionnement sur le plan administratif.

Quel est le salaire d'un courtier en assurance ?

Le métier de **courtier en assurance** offre des **rémunérations attractives** et la possibilité de générer des **revenus récurrents**. En fidélisant sa clientèle, un courtier peut, à moyen ou long terme, bénéficier de revenus substantiels provenant des affaires conclues au fil des années. Ainsi, il peut rapidement atteindre une certaine indépendance financière.

Un courtier débutant perçoit généralement un **salaire annuel brut** compris entre **25 000 et 35 000 euros**. Avec l'expérience et le développement de ses compétences, cette rémunération peut évoluer pour se situer entre **40 000 et 70 000 euros** par an.

La rémunération d'un courtier en assurance se compose principalement de **deux éléments** :

1. **Les frais de courtage** : Le courtier peut facturer des honoraires ou des frais de dossier pour son intervention. Ces montants sont directement versés par le client au courtier ;
2. **Les commissions** : Calculées sur les primes des contrats souscrits par l'intermédiaire du courtier, ces commissions sont versées pendant toute la durée du contrat. Le taux de commission (en pourcentage) varie généralement entre la première année de souscription et les années suivantes.

En résumé, le métier de courtier en assurance offre une rémunération attractive, évolutive et composée de plusieurs sources de revenus, permettant aux professionnels du secteur de construire une carrière prospère.

Comment s'installer en tant que courtier en assurance dans d'autres pays ?

S'implanter en tant que **courtier en assurance** à l'étranger nécessite une bonne connaissance des **réglementations locales** et des **conditions d'exercice** spécifiques à chaque pays.

Chaque État impose des critères d'accès stricts, notamment en matière de **formation**, **d'agrément** et **d'enregistrement administratif**.

Voici les démarches à suivre pour exercer cette activité au **Maroc**, en **Belgique** et en **Suisse**.

Comment devenir courtier en assurance au Maroc ?

Au **Maroc**, le courtier en assurance doit obtenir un **agrément délivré par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS)**. Pour cela, il doit :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en lien avec l'assurance, la finance ou le droit.
- Constituer une société de courtage, généralement sous la forme d'une SARL ou SA.
- Réussir un examen professionnel permettant de valider ses compétences.
- Justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle et de garanties financières pour couvrir ses engagements.

Une fois ces conditions remplies, l'ACAPS examine le dossier avant de délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice de la profession.

Comment devenir courtier en assurance en Belgique ?

En **Belgique**, l'activité de courtage en assurance est réglementée par la **Financial Services and Markets Authority (FSMA)**. Pour obtenir son inscription en tant que courtier, il faut :

- Suivre une formation agréée et réussir les examens nécessaires.
- Démontrer une expérience professionnelle suffisante dans le secteur.
- Obtenir une assurance responsabilité civile professionnelle.
- Respecter les règles de bonne conduite imposées aux intermédiaires financiers.

L'inscription auprès de la FSMA est une étape clé, sans laquelle l'exercice de l'activité est impossible.

Comment devenir courtier en assurance en Suisse ?

En **Suisse**, les courtiers en assurance doivent s'enregistrer auprès de la **FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers)**

. Pour cela, ils doivent :

- Obtenir une certification professionnelle en assurance, telle que le certificat AFA (Association pour la Formation des Intermédiaires en Assurances).
- Souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir d'éventuels litiges.
- Démontrer une expérience dans le secteur et posséder les compétences requises en gestion de contrats et conseil aux clients.

Une fois enregistrés, les courtiers suisses doivent respecter des obligations strictes en matière de **transparence**, de **protection des clients** et de **conformité réglementaire**.

Bon à savoir : s'installer en tant que courtier en assurance dans un autre pays implique de répondre à des exigences spécifiques en matière de formation, d'agrément et de responsabilité financière. Chaque juridiction impose des règles précises, et il est essentiel de bien s'informer avant d'entamer les démarches pour exercer légalement cette profession à l'international.

FAQ

Comment devenir courtier sans diplôme ?

En France, il est possible de devenir courtier en assurance sans diplôme en justifiant d'une expérience professionnelle suffisante dans le secteur (au moins 2 à 4 ans selon le poste). Il faut également suivre une formation en capacité professionnelle, s'enregistrer à l'ORIAS, souscrire une assurance responsabilité civile et respecter les règles de conformité.

Quelles études pour devenir courtier en assurance ?

Pour devenir courtier en assurance, un BTS Assurance ou une licence en finance est recommandé, mais l'expérience peut remplacer le diplôme. Une formation en capacité professionnelle et une inscription à l'ORIAS sont obligatoires.

Quelles sont les qualités pour un candidat souhaitant devenir

courtier en assurance ?

Un candidat doit être rigoureux, avoir un sens du conseil, de négociation et un esprit commercial pour réussir en tant que courtier en assurance.